





## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu
5. Ombudsman de l'approvisionnement

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

1. Instructions pour la préparation des offres

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Autres attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

### **PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

#### **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Énoncé de besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Exigences en matière d'assurance
7. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)

#### **Liste des annexes:**

Annexe A – Énoncé de besoin  
Annexe B – Base de paiement

Annexe C – Tableau d'évaluation  
Annexe D – Exigences en matière de rapport



## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des besoins, la Base de paiement, Tableau d'évaluation et Exigences en matière de rapport.

### **2. Sommaire**

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) souhaite acquérir le matériel de télévision en circuit fermé (TCF) décrit dans le présent document, pour la région de l'Atlantique, « au fur et à mesure des besoins » pour une période d'un an à partir de la date d'attribution avec une option de prolongation d'une période de 12 mois. Ces produits TCF seront achetés pour le secteur des cellules et les salles d'entrevue de la GRC en vue d'enregistrer et d'archiver les informations nécessaires. La livraison des articles se fera selon la commande subséquente à l'offre à commandes. L'installation du matériel n'est pas nécessaire. Tout le matériel doit pouvoir être installé et entretenu par une tierce partie au besoin.

Ce besoin ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **3. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande d'offre à commandes (DOC) ne comprend aucune exigence relative à la sécurité.

### **4. Compte rendu**

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats



du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 5. Ombudsman de l'approvisionnement

Le bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000\$ pour des biens et de moins de 100 000\$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa.opo@boa.opo.gc.ca](mailto:boa.opo@boa.opo.gc.ca). Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse [www.opo-boa.gc.ca](http://www.opo-boa.gc.ca).

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-06-26) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le document 2006 (2014-06-26), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

- a) Remplacer toutes les mentions de « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » par « Gendarmerie royale du Canada ».
- b) Supprimer les paragraphes 1.4 et 1.5 de 2006 en entier.
- c) Le paragraphe 5.4 de 2006 :  
Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

### 1.2 SACC Manual Clauses

W0002D 2000-12-01 Livraisons à effectuer en dehors d'une zone de règlement des revendications territoriales globales(2000-12-01) W0002D



## 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées **UNIQUEMENT** au Module de réception des soumissions au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Les soumissions **DOIVENT** être présentées dans une **ENVELOPPE SCELLÉE**, portant la mention « APPEL D'OFFRES Matériel de télévision en circuit fermé - Demande n° M9424-51410 », au Service des acquisitions et des marchés de la GRC à l'attention de Jennifer Légère, gestionnaire principale des marchés, arrêt postal H-66.

*En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'attention de TPSGC ne seront pas acceptées.*

### 2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

### 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

### 4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit remise en question, en supprimant le nom



de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

#### **1. Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I : offre technique (deux (2) exemplaires papier)

Section II : offre financière (un (1) exemplaire papier)

Section III : attestations (un (1) exemplaire papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Offre technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront) de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.



### Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec **la Base de paiement** détaillée en **Annexe B**. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

### **Paiement par carte de crédit**

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a)  les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_

MasterCard \_\_\_\_\_

- b)  les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

*L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.*

*L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.*

### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaluation technique obligatoires sont énumérés dans **l'Énoncé de besoin à l'annexe A et le Tableau d'évaluation à l'Annexe C**.

#### **1.2 Évaluation financière**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens



## 2. Méthode de sélection

*Processus de sélection A:* Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable.

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour les 13 articles sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

Si l'attribution d'une offre à commandes pour les 13 articles ne mène pas au processus de sélection A, la GRC suivra le processus de sélection B.

*Processus de sélection B:* Parmi les offres qui ont proposé 13 articles (processus A), si un article ne satisfait pas aux critères d'évaluation techniques, l'article ne sera pas évalué. La GRC évaluera seulement les 12 autres articles.

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour les 12 articles pour être déclarée recevable.

L'offre recevable ayant le prix évalué total le plus bas pour les 12 articles sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

Si l'attribution d'une offre à commandes pour les 12 articles ne mène pas au processus de sélection A, la GRC suivra le processus de sélection C.

*Processus de sélection C:* Parmi les offres qui ont proposé 13 articles (processus A), si au moins deux des mêmes articles de toutes les offres ne satisfont pas aux critères d'évaluation techniques, on ne procédera pas à l'évaluation et la demande d'offre à commandes sera annulée.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer





un manquement aux termes du contrat.

## 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limite » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limite » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

### 2.1 Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement

- a. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à quiconque, y compris à son meilleur client, pour une qualité et une quantité semblable de produits ou services;
- b. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que l'offrant réalise normalement sur la vente de produits ou services de qualité et de quantité semblables;
- c. ne comprend aucune disposition prévoyant des remises à des vendeurs.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



## **PARTIE 6- OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **1. Offre**

**1.1** L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'**énoncé des besoins** reproduit à l'**annexe « A »**.

#### **2. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **2.1 Conditions générales**

2005 (2014-06-26), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2005 Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, sont modifiés comme suit :

- a) Remplacer toutes les mentions de « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » par « Gendarmerie royale du Canada ».
- b) Supprimer le paragraphe 11.4 de 2005 en entier.

##### **2.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens ou les services (ou les deux) fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes.

Conformément aux exigences en matière de rapport, énumérées à l'**annexe D**, l'offrant doit fournir ces données. Si certaines données ne sont pas disponibles, il faut en fournir la raison. Si aucun bien ou service n'est fourni pendant une certaine période, l'offrant doit quand même fournir un rapport « néant ».

Les données doivent être envoyées tous les mois à l'autorité contractante.

#### **3. Durée de l'offre à commandes**

##### **3.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées pendant les douze mois suivant la date d'émission.

##### **3.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.



L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours civils avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

**4. Responsables**

**4.1 Responsable de l'offre à commandes**

La responsable de l'offre à commandes est :

Jennifer Légère  
Gestionnaire principale des contrats  
Section des acquisitions de la Région de l'Atlantique de la GRC  
80 Garland Avenue, Arrêt postal 66  
Dartmouth (Nouvelle Écosse)  
Tél. : 902-720-5108  
Télééc. : 902-426-7136  
Courriel : [jennifer.legere@rcmp-grc.gc.ca](mailto:jennifer.legere@rcmp-grc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

**4.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

**4.3 Représentant de l'offrant**

Nom du représentant autorisé : \_\_\_\_\_  
Dénomination sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
Nom commercial : \_\_\_\_\_  
*(s'il est différent de la dénomination sociale)*  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Tél. au travail : \_\_\_\_\_



## 5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont :  
Commande subséquente > \$10K: Acquisitions et Gestion du matériel de la Région de l'Atlantique  
Commande subséquente < \$10K: Chefs de service de la GRC

## 6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire 942, *Commande subséquente à une offre à commandes*.

## 7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50 000 \$ (taxes comprises).

## 8. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 400 000 \$ (TPS et TVH comprises) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles à la réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-06-26) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- e) les conditions générales 2010A Conditions générales - biens (complexité moyenne) (2014-06-26);
- f) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- h) l'Annexe « D », Exigences en matière de rapport;
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*L'offrant remplit cette partie.*)

## 10. Attestations

### 10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de



manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si l'on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

## 11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*l'offrant remplit cette partie*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 1. Énoncé de besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

#### 2.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 3. Durée du contrat

#### 3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 4. Paiement

#### 4.1 Base de paiement

Dans la mesure où l'agent contractuel se sera acquitté de toutes ses obligations contractuelles à la satisfaction de l'autre partie, celle-ci lui versera le prix par unité fixe indiqué à l'**annexe B**, soit un coût total de \_\_\_\_\_ \$ (*l'offrant remplit cette partie*). Les droits de douane *sont exclus* et les taxes applicables sont en sus.

#### 4.2 Clauses du guide du CCUA

A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

C6000C (2011-05-16) Limite des prix

#### 4.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

### 5. Instructions pour la facturation



1. L'offrant doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux figurant sur la facture soient terminés.

Chaque facture doit être appuyée par :

a) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

**6. Exigences en matière d'assurance**

G1005C (2008-05-12) Insurance

**7. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)**

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires



## Annexe A - ÉNONCÉ DES BESOINS

### Gendarmerie royale du Canada, Région de l'Atlantique Télévision en circuit fermé Spécifications

Mise à jour le 9 juin 2014

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) souhaite acquérir le matériel de télévision en circuit fermé (TCF), décrit dans le présent document, pour la région de l'Atlantique, « au fur et à mesure des besoins ». La description suivante vise à définir les exigences de rendement des produits TCF qui sont conformes ou supérieurs aux normes de la Section des services techniques de protection (SSTP) de la région de l'Atlantique de la GRC. Ces produits TCF seront achetés pour le secteur des cellules et les salles d'entrevue de la GRC en vue d'enregistrer et d'archiver les informations nécessaires. La livraison des articles se fera selon la demande subséquente à l'offre à commande. L'installation du matériel n'est pas nécessaire. Tout le matériel doit pouvoir être installé et entretenu par une tierce partie au besoin.

1. Enregistreur vidéo numérique (EVN) avec une période de rétention de deux ans
  - L'EVN proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.
  - a) 16 entrées analogiques composites. (Minimum)
  - b) Fréquence d'images complètes de 120 images (720x480 pixels) par seconde au total. (Minimum)
  - c) Le format de compression vidéo doit être H.264 (nouvelle norme de l'industrie). (Obligatoire)
  - d) L'EVN doit être doté d'un disque dur de capacité suffisante pour enregistrer les signaux d'au moins huit caméras à 7,5 images par seconde, avec un niveau de compression entre 1/6 et 1/12 de vidéo continue pendant une période d'au moins deux(2)ans (p.ex., deux années de mémoire) au moyen de contenants pour disques durs supplémentaires, au besoin. (Obligatoire)
  - e) Les enregistrements sur disque dur doivent être stockés au moyen de la technologie installée RAID6 (réseau redondant de disques indépendants) pour l'enregistrement des redondances. Le RAID6 doit être fourni par le fournisseur. (Obligatoire)
  - f) La sortie composite de l'écran principal pour la visualisation en direct en mode plein écran ou écran partagé et la lecture (Obligatoire)
  - g) La sortie composite de l'écran de surveillance ponctuelle pour la visualisation en direct en mode plein écran ou écran partagé. (Obligatoire)
  - h) La capacité de surveillance à distance par le LAN au moyen du logiciel fourni (réseau local). (Obligatoire)
  - i) L'EVN doit permettre de graver les événements nécessaires directement sur DVD (disque numérique polyvalent). (Obligatoire)
  - j) L'EVN doit être une unité intégrée, tout en étant doté de commande de menu à l'aide de la souris USB (bus série universel). (Obligatoire)
  - k) L'EVN et l'ensemble du matériel d'enregistrement connexe doivent être installables dans une armoire à baie de 19po. (Obligatoire)
  - l) Les disques durs doivent être utilisables, remplaçables et configurables par le responsable technique de la SSTP de la GRC, sans intervention d'un tiers. (Obligatoire)

2. Écran TCF

L'écran TCF proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.



- a) L'écran doit avoir une (1) entrée 1080p HDMI (interface multimédia haute définition) à résolution HD (haute définition) complète. (Minimum)
  - b) Entrée vidéo composite avec une résolution de 500 lignes de télévision et un bouclage. (Minimum)
  - c) Aspects d'écran sélectionnables. (Obligatoire)
  - d) L'écran doit mesurer de 21 po à 24 po (à la diagonale).
3. Caméra sous dôme ultra robuste à l'épreuve du vandalisme
- a) Les caméras sous dôme du secteur des cellules doivent être des appareils Panasonic WV-CW504S dotés d'un objectif Fujinon 22X14ASA2L. Aucune substitution. (Obligatoire)
4. Caméra sous dôme à l'épreuve du vandalisme  
La caméra proposée doit être conforme ou supérieure aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Boîtier métallique de dôme fixe à l'épreuve du vandalisme. (Obligatoire)
  - b) Haute résolution de jour et de nuit: 540 lignes de télévision. (Minimum)
  - c) Large gamme dynamique possible. (Obligatoire)
  - d) Sortie composite de 1V c.-à-c. (crête-à-crête). (Obligatoire)
  - e) Sortie d'écran distincte pour faciliter l'installation. (Obligatoire)
  - f) Capacité de déplacer la caméra d'intérieur afin d'obtenir les meilleurs angles de visualisation. (Obligatoire)
  - g) Dôme muni d'un objectif à focale variable (Obligatoire)
  - h) Tension de fonctionnement de 24Vc.a. (courant alternatif) et 12Vc.c. (courant continu). (Obligatoire)
5. Alimentation sans coupure (ASC)  
L'ASC proposée doit être conforme ou supérieure aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Sortie à tension sinusoïdale de 120Vc.a. (répétée) simulée par une ASC fonctionnant à batterie. (Obligatoire)
  - b) 1000 VA (voltampères)/600W (watts) nominal. (Minimum)
  - c) Technologie de convertisseur abaisseur-élevateur de tension. (Obligatoire)
  - d) 8 sorties. (Minimum)
6. Objectif de caméra sous dôme  
L'objectif de caméra sous dôme proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Conçu aux fins d'utilisation avec les caméras sous dôme de jour et de nuit. (Obligatoire)
  - b) Zoom manuel de 15-50mm (Obligatoire)
  - c) Mise au point manuelle (Obligatoire)
  - d) Monture CS (Obligatoire)
  - e) Compatibilité avec les deux types de caméras sous dôme précisés. (Obligatoire)
7. Alimentation de la caméra  
L'alimentation de la caméra proposée doit être conforme ou supérieure aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Seize (16) sorties protégées par fusible coté à 3,5A chacune. (Minimum)
  - b) Entrée de 1,8A, 115Vc.a. (Minimum)
  - c) 24Vc.a. 7A par sortie de classe 2. (Minimum)





- d) Fusible principal coté à 5A/250V. (Minimum)
  - e) Interrupteur marche/arrêt. (Obligatoire)
  - f) DEL (diode électroluminescente) d'alimentation c.a. aux fins de dépannage (p.ex., pour détecter si la caméra est alimentée). (Obligatoire)
  - g) Dispositif de maintien de la synchronisation de la caméra (Obligatoire)
  - h) Alimentation TCF certifiée ULC (Laboratoires des assureurs du Canada) (Obligatoire)
  - i) Enceinte métallique (Obligatoire)
8. Enregistreur DVD  
L'enregistreur DVD proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Technologie à balayage progressif. (Obligatoire)
  - b) Enregistrement sur DVD-R, -RW, +R, +RW. (Obligatoire)
  - c) Touches d'enregistrement et de lecture à accès facile. (Obligatoire)
  - d) Processus d'enregistrement à finalisation automatique (Obligatoire)
  - e) Sortie vidéo en composantes. (Obligatoire)
  - f) Entrée/Sortie S-video (vidéo séparée) arrière. (Obligatoire)
  - g) Sortie HDMI. (Obligatoire)
  - h) Prise vidéo RCA (Radio Corporation of America) arrière (Obligatoire)
  - i) Entrée/Sortie audio analogiques arrière (Obligatoire)
9. Microphone mural  
Le microphone mural proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Fixation de boîte électrique simple conviviale. (Obligatoire)
  - b) Conception discrète (p.ex., interrupteur d'éclairage). (Obligatoire)
  - c) Réponse en fréquence de 80 à 20 000Hz (hertz). (Minimum)
  - d) Impédance symétrique de 75ohms. (Obligatoire)
  - e) Sensibilité du circuit ouvert de 1,4V par pascal. (Minimum)
  - f) Rapport signal-bruit de 68dB (décibel) à 94dB nps (niveau de pression sonore). (Minimum)
  - g) Capacité de 24V c.a., de 12-24V c.c. ou d'alimentation fantôme. (Obligatoire)
  - h) Sortie de niveau de ligne (Obligatoire)
10. Égaliseur audio à un seul canal  
L'égaliseur audio à un seul canal proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.
- a) Entrée audio à un seul canal. (Minimum)
  - b) Égaliseur graphique à 31bandes. (Minimum)
  - c) Réglages du niveau par bande de +/-6dB ou +/-12dB. (Minimum)
  - d) Entrée et sortie XLR (connecteur à trois(3) broches de séries X avec loquet et caoutchouc) symétriques. (Obligatoire)
  - e) Entrée et sortie TRS (pointe, anneau et manche) à prise de ¼ po symétriques actives. (Obligatoire)
  - f) Entrée et sortie RCA. (Obligatoire)
  - g) Option de détournement pour la comparaison audio. (Obligatoire)
  - h) L'égaliseur doit être installable dans une armoire à baie de 19 po. (Obligatoire)
11. Heure, date et titre de caractère  
L'heure, la date et le titre de caractère proposés doivent être conformes ou supérieurs aux spécifications énoncées ci-dessous.



- a) Programmation conviviale à l'écran. (Obligatoire)
- b) Affichage de la date et de l'heure sur une ou deux lignes programmables. (Obligatoire)
- c) Format programmable de l'heure (12 ou 24 heures, hh/mm/ss/ ou hh/mm/ss/fréquence d'image) (Obligatoire)
- d) Format programmable de la date (mm/jj/aa, jj/mm/aa ou aa/mm/jj). (Obligatoire)
- e) Titre programmable à l'écran, jusqu'à 20 caractères. (Minimum)

12. Incrustation d'image

Le dispositif d'incrustation d'image (PIP) proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.

- a) Deux (2) entrées vidéo composites et une (1) sortie composite. (Minimum)
- b) Option d'écran partagé (horizontal ou vertical). (Obligatoire)
- c) Bordure sélectionnable par l'utilisateur.
- d) Mode PIP. (Obligatoire)
- e) La PIP peut être réglée pour afficher n'importe quelle partie d'une image en arrière-plan (Obligatoire)
- f) Contrôle RS232(Obligatoire)
- g) Taille de l'image incrustée : 1/16 ou 1/9 de l'image principale. (Minimum)
- h) Commande au moyen des boutons sur le panneau avant (Obligatoire)

13. Amplificateur de distribution audio et vidéo

L'amplificateur de distribution audio et vidéo proposé doit être conforme ou supérieur aux spécifications énoncées ci-dessous.

- a) Entrée audio et vidéo composite. (Obligatoire)
- b) Quatre sorties distinctes audio et vidéo composites reproduites. (Minimum)
- c) Longueur de câble maximale permise par sortie de 150 pieds. (Minimum)
- d) Enceinte métallique ultra robuste. (Obligatoire)



**Annexe B - BASE DE PAIEMENT**

Les soumissionnaires doivent remplir les tableaux des prix pour tous les 13 articles ci-dessous. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus.

Les quantités estimées ont été calculées selon les besoins prévus, sont fournies de bonne foi et serviront à des fins d'évaluation seulement. Les quantités indiquées ne seront pas nécessairement requises ou pourraient être dépassées.

Article	Année	Prix (\$ CAN) (A)	Quantité estimée (B)	Total calculé (AxB)
<b>1. Enregistreur vidéo numérique (EVN) avec une période de rétention de deux ans</b>				
	1		1	
	2		3	
	<b>Total 1</b>		<b>4</b>	
<b>2. Écran TCF de 22 po</b>				
	1		5	
2	2		5	
	<b>Total 2</b>		<b>10</b>	
<b>3. Caméra sous dôme ultra robuste à l'épreuve du vandalisme</b>				
	1		18	
	2		18	
	<b>Total 3</b>		<b>36</b>	
<b>4. Caméra sous dôme à l'épreuve du vandalisme</b>				
	1		14	
	2		14	
	<b>Total 4</b>		<b>28</b>	
<b>5. Alimentation sans coupure (ASC)</b>				
	1		6	
	2		6	
	<b>Total 5</b>		<b>12</b>	
<b>6. Objectif de caméra sous dôme</b>				
	1		1	
	2		1	
	<b>Total 6</b>		<b>2</b>	
<b>7. Alimentation de la caméra</b>				
	1		5	
	2		5	
	<b>Total 7</b>		<b>10</b>	
<b>8. Enregistreur DVD</b>				
	1		12	
	2		15	
	<b>Total 8</b>		<b>27</b>	
<b>9. Microphone mural</b>				



Article	Année	Prix (\$ CAN) (A)	Quantité estimée (B)	Total calculé (AxB)
	1		4	
	2		4	
	<b>Total 9</b>		<b>8</b>	
<b>10. Égaliseur audio à un seul canal</b>				
	1		5	
	2		5	
	<b>Total 10</b>		<b>10</b>	
<b>11. Heure, date et titre de caractère</b>				
	1		4	
	2		4	
	<b>Total 11</b>		<b>8</b>	
<b>12. Incrustation d'image</b>				
	1		4	
	2		4	
	<b>Total 12</b>		<b>53</b>	
<b>13. Amplificateur de distribution audio et vidéo</b>				
	1		4	
	2		4	
	<b>Total 13</b>		<b>8</b>	
<b>Offre totale (Somme des totaux 1-13)</b>				



**Annexe C**  
**Tableau d'évaluation**

Les soumissionnaires doivent remplir le tableau pour tous les 13 articles ci-dessous. Pour chaque article dans la colonne Description, indiquer si le produit répond aux exigences et entrer le numéro de la ou des pages où la spécification obligatoire ou minimale est indiquée dans la documentation technique fournie avec la soumission. Le Canada vérifiera tous les renseignements concernant les exigences obligatoires.

Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
1	<p>Enregistreur vidéo numérique (EVN) avec une période de rétention de deux ans</p> <p>a) 16 entrées analogiques composites. (Minimum)</p> <p>b) Fréquence d'images complètes de 120images (720x480 pixels) par seconde au total. (Minimum)</p> <p>c) Le format de compression vidéo doit être H.264 (nouvelle norme de l'industrie). (Obligatoire)</p> <p>d) L'EVN doit être doté d'un disque dur de capacité suffisante pour enregistrer les signaux d'au moins huit caméras à 7,5images par seconde, avec un niveau de compression entre 1/6 et 1/12 de vidéo continue pendant une période d'au moins deux(2)ans (p.ex., deux années de mémoire) au moyen de contenants pour disques durs supplémentaires, au besoin. (Obligatoire)</p> <p>e) Les enregistrements sur disque dur doivent être stockés au moyen de la technologie installée RAID6 (réseau redondant de disques indépendants) pour l'enregistrement des redondances. Le RAID6 doit être fourni par le fournisseur. (Obligatoire)</p> <p>f) La sortie composite de l'écran principal pour la visualisation en direct en mode plein écran</p>	<p>a) <input type="checkbox"/></p> <p>b) <input type="checkbox"/></p> <p>c) <input type="checkbox"/></p> <p>d) <input type="checkbox"/></p> <p>e) <input type="checkbox"/></p> <p>f) <input type="checkbox"/></p> <p>g) <input type="checkbox"/></p> <p>h) <input type="checkbox"/></p> <p>i) <input type="checkbox"/></p> <p>j) <input type="checkbox"/></p> <p>k) <input type="checkbox"/></p>	<p>a) ___</p> <p>b) ___</p> <p>c) ___</p> <p>d) ___</p> <p>e) ___</p> <p>f) ___</p> <p>g) ___</p> <p>h) ___</p> <p>i) ___</p> <p>j) ___</p> <p>k) ___</p>



Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
	<p>ou écran partagé et la lecture (Obligatoire)</p> <p>g) La sortie composite de l'écran de surveillance ponctuelle pour la visualisation en direct en mode plein écran ou écran partagé. (Obligatoire)</p> <p>h) La capacité de surveillance à distance par le LAN au moyen du logiciel fourni (réseau local). (Obligatoire)</p> <p>i) L'EVN doit permettre de graver les événements nécessaires directement sur DVD (disque numérique polyvalent). (Obligatoire)</p> <p>j) L'EVN doit être une unité intégrée, tout en étant doté de commande de menu à l'aide de la souris USB (bus série universel). (Obligatoire)</p> <p>k) L'EVN et l'ensemble du matériel d'enregistrement connexe doivent être installables dans une armoire à baie de 19po. (Obligatoire)</p> <p>l) Les disques durs doivent être utilisables, remplaçables et configurables par le responsable technique de la SSTP de la GRC, sans intervention d'un tiers. (Obligatoire)</p>	<p>l) <input type="checkbox"/></p> <p>m) <input type="checkbox"/></p>	<p>l) ___</p> <p>m) ___</p>
2	<p>Écran TCF</p> <p>a) L'écran doit avoir une (1) entrée 1080p HDMI (interface multimédia haute définition) à résolution HD (haute définition) complète. (Minimum)</p> <p>b) Entrée vidéo composite avec une résolution de 500lignes de télévision et un bouclage. (Minimum)</p> <p>c) Aspects d'écran</p>	<p>a) <input type="checkbox"/></p> <p>b) <input type="checkbox"/></p> <p>c) <input type="checkbox"/></p>	<p>a) ___</p> <p>b) ___</p> <p>c) ___</p>



Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
	sélectionnables. (Obligatoire) d) L'écran doit mesurer de 21 po à 24 po (à la diagonale).	d) <input type="checkbox"/>	d) ___
3	Caméra sous dôme ultra robuste à l'épreuve du vandalisme a) Les caméras sous dôme du secteur des cellules doivent être des appareils Panasonic WV-CW504S dotés d'un objectif Fujinon 22X14ASA2L. Aucune substitution. (Obligatoire)	a) <input type="checkbox"/>	a) ___
4	Caméra sous dôme à l'épreuve du vandalisme a) Boîtier métallique de dôme fixe à l'épreuve du vandalisme. (Obligatoire) b) Haute résolution de jour et de nuit: 540 lignes de télévision. (Minimum) c) Large gamme dynamique possible. (Obligatoire) d) Sortie composite de 1V c.-à-c. (crête-à-crête). (Obligatoire) e) Sortie d'écran distincte pour faciliter l'installation. (Obligatoire) f) Capacité de déplacer la caméra d'intérieur afin d'obtenir les meilleurs angles de visualisation. (Obligatoire) g) Dôme muni d'un objectif à focale variable (Obligatoire) h) Tension de fonctionnement de 24Vc.a. (courant alternatif) et 12Vc.c. (courant continu). (Obligatoire)	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/> c) <input type="checkbox"/> d) <input type="checkbox"/> e) <input type="checkbox"/> f) <input type="checkbox"/> g) <input type="checkbox"/> h) <input type="checkbox"/>	a) ___ b) ___ c) ___ d) ___ e) ___ f) ___ g) ___ h) ___
5	Alimentation sans coupure (ASC) a) Sortie à tension sinusoïdale de 120Vc.a. (répétée) simulée par une ASC fonctionnant à batterie. (Obligatoire) b) 1000 VA (voltampères)/600W (watts) nominal. (Minimum) c) Technologie de convertisseur abaisseur-élevateur de tension. (Obligatoire) d) 8 sorties. (Minimum)	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/> c) <input type="checkbox"/> d) <input type="checkbox"/>	a) ___ b) ___ c) ___ d) ___



Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
6	Objectif de caméra sous dôme a) Conçu aux fins d'utilisation avec les caméras sous dôme de jour et de nuit. (Obligatoire) b) Zoom manuel de 15-50mm (Obligatoire) c) Mise au point manuelle (Obligatoire) d) Monture CS (Obligatoire) e) Compatibilité avec les deux types de caméras sous dôme précisés. (Obligatoire)	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/> c) <input type="checkbox"/> d) <input type="checkbox"/> e) <input type="checkbox"/>	a) ___ b) ___ c) ___ d) ___ e) ___
7	Alimentation de la caméra a) Seize (16) sorties protégées par fusible coté à 3,5A chacune. (Minimum) b) Entrée de 1,8A, 115Vc.a. (Minimum) c) 24Vc.a. 7A par sortie de classe 2. (Minimum) d) Fusible principal coté à 5A/250V. (Minimum) e) Interrupteur marche/arrêt. (Obligatoire) f) DEL (diode électroluminescente) d'alimentation c.a. aux fins de dépannage (p.ex., pour détecter si la caméra est alimentée). (Obligatoire) g) Dispositif de maintien de la synchronisation de la caméra (Obligatoire) h) Alimentation TCF certifiée ULC (Laboratoires des assureurs du Canada) (Obligatoire) i) Enceinte métallique (Obligatoire)	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/> c) <input type="checkbox"/> d) <input type="checkbox"/> e) <input type="checkbox"/> f) <input type="checkbox"/> g) <input type="checkbox"/> h) <input type="checkbox"/> i) <input type="checkbox"/>	a) ___ b) ___ c) ___ d) ___ e) ___ f) ___ g) ___ h) ___ i) ___





Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
8	<p>Enregistreur DVD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Technologie à balayage progressif. (Obligatoire)</li> <li>b) Enregistrement sur DVD-R, -RW, +R, +RW. (Obligatoire)</li> <li>c) Touches d'enregistrement et de lecture à accès facile. (Obligatoire)</li> <li>d) Processus d'enregistrement à finalisation automatique (Obligatoire)</li> <li>e) Sortie vidéo en composantes. (Obligatoire)</li> <li>f) Entrée/Sortie S-video (vidéo séparée) arrière. (Obligatoire)</li> <li>g) Sortie HDMI. (Obligatoire)</li> <li>h) Prise vidéo RCA (Radio Corporation of America) arrière (Obligatoire)</li> <li>i) Entrée/Sortie audio analogiques arrière (Obligatoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <input type="checkbox"/></li> <li>b) <input type="checkbox"/></li> <li>c) <input type="checkbox"/></li> <li>d) <input type="checkbox"/></li> <li>e) <input type="checkbox"/></li> <li>f) <input type="checkbox"/></li> <li>g) <input type="checkbox"/></li> <li>h) <input type="checkbox"/></li> <li>i) <input type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) ___</li> <li>b) ___</li> <li>c) ___</li> <li>d) ___</li> <li>e) ___</li> <li>f) ___</li> <li>g) ___</li> <li>h) ___</li> <li>i) ___</li> </ul>
9	<p>Microphone mural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Fixation de boîte électrique simple conviviale. (Obligatoire)</li> <li>b) Conception discrète (p.ex., interrupteur d'éclairage). (Obligatoire)</li> <li>c) Réponse en fréquence de 80 à 20 000 Hz (hertz). (Minimum)</li> <li>d) Impédance symétrique de 75ohms. (Obligatoire)</li> <li>e) Sensibilité du circuit ouvert de 1,4V par pascal. (Minimum)</li> <li>f) Rapport signal-bruit de 68dB (décibel) à 94dB nps (niveau de pression sonore). (Minimum)</li> <li>g) Capacité de 24 V c.a., de 12-24V c.c. ou d'alimentation fantôme. (Obligatoire)</li> <li>h) Sortie de niveau de ligne (Obligatoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) <input type="checkbox"/></li> <li>b) <input type="checkbox"/></li> <li>c) <input type="checkbox"/></li> <li>d) <input type="checkbox"/></li> <li>e) <input type="checkbox"/></li> <li>f) <input type="checkbox"/></li> <li>g) <input type="checkbox"/></li> <li>h) <input type="checkbox"/></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) ___</li> <li>b) ___</li> <li>c) ___</li> <li>d) ___</li> <li>e) ___</li> <li>f) ___</li> <li>g) ___</li> <li>h) ___</li> </ul>



Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
10	<p>Égaliseur audio à un seul canal</p> <p>a) Entrée audio à un seul canal. (Minimum)</p> <p>b) Égaliseur graphique à 31 bandes. (Minimum)</p> <p>c) Réglages du niveau par bande de +/-6dB ou +/-12dB. (Minimum)</p> <p>d) Entrée et sortie XLR (connecteur à trois (3) broches de séries X avec loquet et caoutchouc) symétriques. (Obligatoire)</p> <p>e) Entrée et sortie TRS (pointe, anneau et manche) à prise de ¼ po symétriques actives. (Obligatoire)</p> <p>f) Entrée et sortie RCA. (Obligatoire)</p> <p>g) Option de détournement pour la comparaison audio. (Obligatoire)</p> <p>h) L'égaliseur doit être installable dans une armoire à baie de 19 po. (Obligatoire)</p>	<p>a) <input type="checkbox"/></p> <p>b) <input type="checkbox"/></p> <p>c) <input type="checkbox"/></p> <p>d) <input type="checkbox"/></p> <p>e) <input type="checkbox"/></p> <p>f) <input type="checkbox"/></p> <p>g) <input type="checkbox"/></p> <p>h) <input type="checkbox"/></p>	<p>a) ___</p> <p>b) ___</p> <p>c) ___</p> <p>d) ___</p> <p>e) ___</p> <p>f) ___</p> <p>g) ___</p> <p>h) ___</p>
11	<p>Heure, date et titre de caractère</p> <p>a) Programmation conviviale à l'écran. (Obligatoire)</p> <p>b) Affichage de la date et de l'heure sur une ou deux lignes programmables. (Obligatoire)</p> <p>c) Format programmable de l'heure (12 ou 24 heures, hh/mm/ss/ ou hh/mm/ss/fréquence d'image) (Obligatoire)</p> <p>d) Format programmable de la date (mm/jj/aa, jj/mm/aa ou aa/mm/jj). (Obligatoire)</p> <p>e) Titre programmable à l'écran, jusqu'à 20 caractères. (Minimum)</p>	<p>a) <input type="checkbox"/></p> <p>b) <input type="checkbox"/></p> <p>c) <input type="checkbox"/></p> <p>d) <input type="checkbox"/></p> <p>e) <input type="checkbox"/></p>	<p>a) ___</p> <p>b) ___</p> <p>c) ___</p> <p>d) ___</p> <p>e) ___</p>
12	<p>Incrustation d'image</p> <p>a) Deux (2) entrées vidéo</p>		<p>a) ___</p>



Numéro d'article	Description	✓ Répond/ne répond pas	Renvoi au(x) numéro(s) de page
	<p>composites et une (1) sortie composite. (Minimum)</p> <p>b) Option d'écran partagé (horizontal ou vertical). (Obligatoire)</p> <p>c) Bordure sélectionnable par l'utilisateur.</p> <p>d) Mode PIP. (Obligatoire)</p> <p>e) La PIP peut être réglée pour afficher n'importe quelle partie d'une image en arrière-plan. (Obligatoire)</p> <p>f) Contrôle RS232 (Obligatoire)</p> <p>g) Taille de l'image incrustée : 1/16 ou 1/9 de l'image principale. (Minimum)</p> <p>h) Commande au moyen des boutons sur le panneau avant. (Obligatoire)</p>	<p>a) <input type="checkbox"/></p> <p>b) <input type="checkbox"/></p> <p>c) <input type="checkbox"/></p> <p>d) <input type="checkbox"/></p> <p>e) <input type="checkbox"/></p> <p>f) <input type="checkbox"/></p>	<p>b) ___</p> <p>c) ___</p> <p>d) ___</p> <p>e) ___</p> <p>f) ___</p>
13	<p>Amplificateur de distribution audio et vidéo</p> <p>a) Entrée audio et vidéo composite. (Obligatoire)</p> <p>b) Quatre sorties distinctes audio et vidéo composites reproduites. (Minimum)</p> <p>c) Longueur de câble maximale permise par sortie de 150pieds. (Minimum)</p> <p>d) Enceinte métallique ultra robuste. (Obligatoire)</p>	<p>a) <input type="checkbox"/></p> <p>b) <input type="checkbox"/></p> <p>c) <input type="checkbox"/></p> <p>d) <input type="checkbox"/></p>	<p>a) ___</p> <p>b) ___</p> <p>c) ___</p> <p>d) ___</p>



**Annexe D**  
**Exigences en matière de rapport**

Conformément à la demande d'offre à commandes (article 2.2 de la partie 6A), l'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens ou les services (ou les deux) fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes.

L'offrant doit utiliser le tableau ci-dessous à titre de modèle pour le rapport. Les rapports doivent être envoyés par courrier électronique à l'autorité contractante.

Numéro de la convention d'offre à commandes :		Date de début de la COC :		Date de fin de la COC :	
Numéro du bon de commande (Commande subséquente)	Date du bon de commande	Description de l'article	Quantité	Prix	Lieu de livraison (Division B, H, J ou L)
			Valeur totale du bon de commande		
			Valeur totale à ce jour, TPS comprise (\$)		